



**DECLARATION PREALABLE
CAP ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{er} JUIN 2017**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAP,

Nous allons étudier ce jour les demandes de mutation et de détachement pour 2017 mais en prévision des CAP de promotions en fin d'année, nous tenons à vous alerter dès à présent de façon à ce que nous ne soyons pas à nouveau piégés par la non publication des ratios en temps et en heure.

En effet, suite à la mise en place du PPCR, les grilles se voient modifiées : de 4 grades nous passons à 3 : les adjoints administratifs 2^e classe (échelle 3) sont reclassés en « C1 », les adjoints administratifs 1^{re} classe (échelle 4) et les adjoints administratifs principaux 2^e classe (échelle 5) se retrouvent classés en « C2 », les adjoints administratifs principaux 1^{re} classe (échelle 6) sont en « C3 ». Au-delà de cet aspect technique, il y a des agents, qui pour une grande majorité, stagnent dans leur grade depuis trop longtemps. Les ratios de promotions doivent donc être augmentés en conséquence.

Dans le cadre du plan de transformation de postes de C en B, et suite aux 2 réunions des 24 novembre 2016 et du 1^{er} mars 2017, nous réitérons nos revendications dont vos services ont déjà eu connaissance, à savoir :

- La révision de tous les ratios de promotion
- L'augmentation du nombre de postes pour la promotion en S.A (250 par an sur 5 ans)

Rappelons au passage que pour les collègues du secteur Travail le corps des contrôleurs du Travail ne leur est plus accessible. Rappelons aussi que notre priorité pour le passage de C en B n'est pas l'examen professionnel mais bien une augmentation significative de postes pour la liste d'aptitude.

Pour faire suite aux 2 réunions citées plus haut, nous sommes en attente des réponses aux questions suivantes :

- vos services ont-ils transmis des propositions aux nouveaux ministres et qu'en est-il de la sollicitation de 600 promotions par an pour le passage d'AAP2 à AAP1 ?
- à quelle date aurons-nous connaissance des nouveaux ratios de promotion pour la catégorie C ?
- concernant le passage de C en B : la promotion 2017 prévoyait 92 promotions et de 2018 à 2021, 130 postes supplémentaires par an, est-ce confirmé ?

Suite aux élections présidentielles, le nouveau gouvernement doit prendre en compte nos revendications. La CGT continuera à défendre les agents pour une augmentation des promotions par tableaux d'avancement ou liste d'aptitude et sur l'ensemble des points liés à la carrière et aux conditions de travail. Nous sommes opposés à toute notion de mérite, d'individualisation. L'égalité de traitement est une priorité pour l'ensemble des agents. Nous dénonçons une fois encore les méfaits du système de primes RIFSEEP qui divise et casse le collectif de travail. Le bâton et la carotte ne doivent pas être des outils administratifs.